



COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE DU PÔLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU PAYS DU CAMBRESIS

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit décembre à dix-sept heures trente, le comité syndical du Syndicat Mixte du PETR du Pays du Cambrésis s'est réuni, à l'espace Cambrésis à Cambrai sur convocation qui lui a été adressée le onze décembre deux mille vingt-quatre, en application de l'article L2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la Présidence de Monsieur Sylvain TRANOY. (Délibérations avec condition de quorum)

MEMBRES PRESENTS : 50 membres sont présents, dont 46 avec voix délibérative (35 Titulaires et 11 suppléants)

Le quorum étant atteint, la séance peut donc commencer.

Communauté d'agglomération de Cambrai (26 votants – 20 titulaires – 6 suppléants ayant obtenu procuration)

- | | | |
|----------------------------------|------------------------|----------------------------|
| 1. Pascal BRUNIAUX | 13. Romain MANESSE | 21. Jean-Paul BASSELET (S) |
| 2. M-Bernadette BUISSET-LAVALARD | 14. Francis NOBLECOURT | 22. Bernard DEBUT(S) |
| 3. Jacques DENOYELLE | 15. Daniel POTEAU | 23. Claude LECLERCQ (S) |
| 4. Jean-Marie DEVILLERS | 16. Michel PRETTRE | 24. Christelle MARQUES (S) |
| 5. Jean-Pierre DHORME | 17. Slimane RAHEM | 25. Marie-Claude URBAIN(S) |
| 6. Gilbert DRAIN | 18. Maryvone RINGEVAL | 26. Thérèse WARGNIES(S) |
| 7. Pascal DUEZ | 19. Gérard SETAN | |
| 8. Olivier GOBERT | 20. Sylvain TRANOY | |
| 9. Jean-Claude GUINET | | |
| 10. Bernard HUREZ | | |
| 11. Bruno LEFEBVRE | | |
| 12. Philippe LOYEZ | | |

4 suppléants n'ayant pas de procuration :

Jean-Pierre BAVENCOFFE
Claire BURLET
Geneviève GAUTIER
Danielle PREVOST

Communauté d'agglomération du Caudrésis – Catésis (16 votants – 12 titulaires – 4 suppléants ayant obtenu procuration) :

- | | |
|-------------------------|---------------------------|
| 1. Didier CATTOEN | 10. Joseph MODARELLI |
| 2. Maurice DEFAUX | 11. Gilles PELLETIER |
| 3. Bernadette DUBUIS | 12. Laurence RIBES |
| 4. André-Marie FORRIERE | 13. Virginie DELSARTE (S) |
| 5. Daniel FORRIERES | 14. Claude DOYER(S) |
| 6. Michel HENNEQUART | 15. Martine THUILLEZ(S) |
| 7. Yannick HERBET | 16. Sandrine TRIoux (S) |
| 8. Bertrand LEFEBVRE | |
| 9. Julien LEONARD | |

Communauté de Communes du Pays Solesmois (4 votants – 3 titulaires – 1 suppléant ayant obtenu procuration) :

1. Jean-Marc BOUCLY
2. Didier ESCARTIN,
3. Jean-Marc LEMEITER
4. Xavier DUPONT (S)

Membres excusés (T) :

Gérard ALLART, Yvette BLANCHARD, Thierry BOUTEMAN, Guy COQUELLE, Olivier DELSAUX, Eddy DHERBECOURT, Thérèse DOIGNEAUX, Nathalie DROBINOHA, Christian DUMONT, Benoit DHORDAIN, Jean FICHAUX, Dominique GAILLARD, Jeanine HOSSELET, Bruno IVANEC, Billy JOURNET, Marc LANGLAIS, , Yves MARECAILLE, Stéphane MAURICE, Pascal MOMPACH, Karine MORELLE, Laurence SAYDON, Nicolas SIEGLER.

Fabrice BACCOUT, Alexandre BASQUIN, Etienne BASQUIN, Patrice BONIFACE, Frédéric BRICOUT, Marie-Josée DEPREZ, Mathieu DAVOINE, Pierre-Henri DUDANT, Jean-Claude GERARD, Sylvain HALLE, Ludovic HAVART, Stéphane JUMEAUX, Monique LESNE, Jean-Felix MACAREZ, Jérôme MELI, Véronique GODELIEZ NICAISE, Bernard PLET, Jacques OLIVIER. Patrice QUEVREUX, Henri QUONIOU, Jeremy RICHARD, Liliane RICHOMME, Paul SOUPLY

Christophe BISIAUX, Michel DHANEUS, Georges FLAMENGT, Paul SAGNIEZ, Roland SALENGRO

Secrétaire de séance :

Didier ESCARTIN



OBJET : APPEL A PROJETS ACTEE + : FONDS CHENE 4 - CONVENTIONNEMENT

Vu les statuts du Pays, du 21 décembre 2017, qui permettent au Pays de porter des opérations et/ou La Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et des Régies (FNCCR) est porteuse du Programme CEE ACTEE +, référencé PRO-INNO-66. Ce programme, apporte un financement, via des appels à projets, aux collectivités lauréates pour déployer un réseau d'économes de flux, accompagner la réalisation d'études technico-économiques, le financement de la maîtrise d'œuvre, ainsi que l'achat d'équipements de suivi de travaux de rénovation énergétique.

Le Programme ACTEE + vise à aider les collectivités à mutualiser leurs actions, à agir à long terme et ainsi à planifier les travaux de rénovation énergétique tout en réduisant leurs factures d'énergie. Le déploiement de ce programme dans tout le territoire national repose sur une implication forte des collectivités territoriales volontaires.

Considérant que la coopération entre les territoires était vivement encouragée dans le cadre de l'Appel à Projet, le Pays du Cambrésis, la Communauté d'Agglomération de Cambrai, la Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis, la Communauté de Communes du Pays Solesmois ont déposé une candidature commune, portée par le Pays du Cambrésis, coordinateur du groupement.

Le 20 septembre 2024, le dossier de candidature a été retenu par le Jury du Programme ACTEE pour la mise en œuvre des actions décrites dans la candidature. Les membres du groupement pourront donc bénéficier d'un accompagnement méthodologique et de financements pour mettre en œuvre des actions en matière d'efficacité énergétique validées par le Jury de l'AAP Chêne 4, le 27 novembre 2024.

Les dépenses éligibles de différentes natures :

- Poste d'économe de flux
- Acquisition d'outils de mesure et suivi des consommations énergétiques
- Etudes techniques
- Missions de maîtrise d'œuvre
- Prestation Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) et sensibilisation

Ces actions s'inscrivent dans une démarche globale de réduction des consommations d'énergie en application des exigences imposées par le décret tertiaire.

Les dépenses et aides prévisionnelles retenues dans la candidature, pour la période du 2 mai 2024 au 30 septembre 2026, sont les suivantes :

- 1 économe de flux
- 18 audits sollicités
- 4 maîtrises d'œuvres
- Accompagnement du CPIE

Ce qui représente un coût global de 595 651,33 € pour une subvention sollicitée de 212 835,03 €.

Suite à la sélection par le Jury de la candidature du groupement ACTEE porté par le PETR du Pays du Cambrésis, coordinateur, et dont les 3 EPCI (CAC, CA2C, CCPS) sont membres à part entière, une convention de partenariat relative à la mise en œuvre du projet lauréat sera conclue entre la FNCCR et l'ensemble des collectivités membres du groupement.

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu la loi du 18 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte,
Vu l'arrêté du 10 mars 2019 portant validation du programme ACTEE,
Vu le décret n° 2019-771 du 23 juillet 2019 relatif aux obligations d'actions de réduction de la consommation d'énergie finale dans des bâtiments à usage tertiaire,
Vu la délibération du 9 avril 2024 du comité syndical du Pays du Cambrésis autorisant la structure à candidater à l'AAP Chêne, sous la forme d'un groupement,

Il est proposé aux membres du comité syndical de :

- Autoriser le président à signer la convention et tout document s'y afférant
- Autoriser le président à engager les dépenses liées aux actions portées par les membres du groupement dans le cadre de la candidature à l'AAP Chêne et retenue par le Jury ACTEE.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait en séance le 18 décembre 2024

Pour extrait conforme,

Publié le 20 DEC. 2024
Certifié exécutoire le 20 DEC. 2024

Le Président,

Sylvain TRANOY

